

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 24 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, régulièrement convoqué, s'est réuni à Huriel sous la présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH, Président.

Date de convocation : 17 septembre 2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., LEROUX F., ARROYO O., CHEMINET JL., LECLERC C., DEMARETZ J., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., PUC F., NAQUET C., MALOCHET P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., EMERY-PROVOST N., CALARD JL., LOURY S., LAMY R., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DE MOURGUES A.,

Pouvoirs : Mme GOMES I. donne pouvoir à M. ARROYO O. ; M. CHARRET T. donne pouvoir à M. LECLERC C.,

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoir : 2

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil communautaire désigne comme secrétaire de séance M. Jean-Elie CHABROL, élu d'Huriel.

Avis sur le projet de construction d'ombrières photovoltaïques agricoles à Saint-Désiré

La Direction Départementale des Territoires de l'Allier sollicite l'avis de la Communauté de communes du Pays d'Huriel sur un projet de construction d'ombrières photovoltaïques agricoles au lieu-dit « Les Brandes », sur la commune de Saint-Désiré.

Le projet prévoit la réalisation de trois bâtiments destinés à l'élevage avicole et de gibier associés à des ombrières photovoltaïques. La puissance projetée est de 7,853 MWc, pour une production annuelle estimée à 8,55 GWh et une surface utile d'environ 49 057 m².

La commune de Saint-Désiré a émis un avis favorable au projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 25 voix pour, 2 voix contre (M. LECLERC et M. CHARRET, pouvoir à M. LECLERC) et 3 abstentions (M. ARROYO, Mme GOMES, pouvoir à M. ARROYO, et M. LEROUX) :

- ✓ prend acte de l'avis émis par la commune de Saint-Désiré ;
- ✓ émet un avis favorable au projet de construction d'ombrières photovoltaïques agricoles présenté au lieu-dit « Les Brandes » à Saint-Désiré ;
- ✓ autorise le Président à transmettre cet avis aux services compétents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Huriel, le 28 septembre 2026

Le Président,

Stéphane ABRANOWITCH

